

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 24 (1944)
Heft: 2

Artikel: Les Religieuses de Sainte Claire d'Orbe et les comtes de Neuchâtel
Autor: Lozerou, Jaqueline
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75377>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Religieuses de Sainte Claire d'Orbe et les comtes de Neuchâtel ¹

par *Jaqueline Lozeron*.

Comme en général tous les grands seigneurs du moyen âge, les comtes de Neuchâtel, dans l'espoir d'obtenir, par l'intercession des religieux, les faveurs de « la cour céleste de paradis », comblaient les couvents de dons en nature ou en espèces. Ils ne bornaient pas leurs libéralités aux établissements ecclésiastiques de leurs terres neuchâteloises et francomtoises, mais faisaient aumône à divers monastères du Pays de Vaud et des Ligues, aussi bien que de Bourgogne et d'outre Rhin.

Parmi les couvents du Pays de Vaud, celui des religieuses de Sainte Claire d'Orbe avait, dès sa fondation, joui des bienfaits des comtes de Neuchâtel. On se souvient qu'il avait été institué, en 1426, par Jeanne de Montbéliard, femme de Louise de Chalon, prince d'Orange et seigneur d'Orbe. Or Marie de Chalon, femme de Jean de Fribourg, le comte de Neuchâtel alors régnant, était sœur du prince d'Orange. Pieuse et charitable, généreuse envers les religieux de tous ordres, elle entourait d'une sollicitude particulière les Cordeliers et surtout les Cordelières. Les comptes de son hôtel nous ont conservé le souvenir de ses largesses à l'égard des pauvres sœurs de Madame Sainte Claire. Aussi la fondation par sa belle-sœur d'un couvent de Clarisses à Orbe ne pouvait la laisser indifférente. En 1446, elle avait chargé son grenetier de remettre huit émines de froment aux sœurs d'Orbe, et les comptes de cet officier attestent l'exécution de la volonté de la comtesse. En même temps, elle faisait don d'un demi-muid de froment à un Cordelier du couvent ². Un monastère de Franciscains n'ayant, comme on sait, jamais existé à Orbe, il s'agissait là, à n'en pas douter, d'un des confesseurs des religieuses. C'est encore aux Cordeliers qu'en 1452 ou 1453 Marie de Chalon fit cadeau d'un âne pour lequel elle avait acheté un bât ³.

Les successeurs de Jean de Fribourg et Marie de Chalon, Rodolphe de Hochberg et Marguerite de Vienne, continuèrent avec le couvent d'Orbe les relations de charité instaurées par leurs devanciers. C'est ainsi qu'en 1465 Rodolphe de Hochberg envoyait aux Clarisses, en se recommandant à leurs prières, un muid de froment pris sur sa recette de Neuchâtel ⁴. L'année précédente, Marguerite de Vienne leur avait fait présent de six truites pêchées dans l'Areuse ⁵. Le 25 décembre 1485, le comte ordonnait à Conrad de Diesse, son châtelain de Boudry, de délivrer aux frères d'Orbe un muid de froment et un muid de vin qu'il avait donnés « aux religieuses » pour

¹ Les documents d'après lesquels ont été rédigées ces notes sont conservés aux Archives de l'État de Neuchâtel.

² *Recettes diverses*, vol. 48, fol. c.

³ *Id.*, vol. 51, fol. xxv.

⁴ *Recettes diverses*, vol. 55, fol. viij^{xx} xv vo.

⁵ *Id.*, fol. xiiij^{xx} xiiij vo.

l'amour de Dieu, vin et froment qui seraient passés sur les comptes du châtelain à la présentation d'un reçu des sœurs⁶. Ce reçu, daté du vendredi après la Nativité Notre Seigneur 1485, fut rédigé par « frère Yve Guillemain de l'ordre des frères mineurs deputez au service de povres seurs de Sainte Clere d'Orbe »⁷.

Lorsque leur était parvenu un don, les religieuses ne manquaient pas d'en remercier le donateur, l'une d'entre elles, l'« orateresse », se chargeant de lui faire savoir, au nom de ses sœurs, leur reconnaissance. Une seule des lettres écrites par les Clarisses d'Orbe au comte de Neuchâtel nous est restée. Datée simplement du 25 août sans indication d'année, elle est adressée au marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel. Il est donc impossible de savoir si ce comte était Rodolphe de Hochberg ou son fils Philippe. Qu'il s'agît de l'un ou de l'autre, l'« orateresse » lui exprimait la gratitude des religieuses pour la charité qu'il leur témoignait en tout temps et plus spécialement pour « ung biaux bocet de vin » qu'il venait de leur envoyer.

« Jhesus Maria

« A mon tresredopté seigneur Monseigneur le marquis de Rutelin, conte de Neufchastel, soit treshumblement présentée.

« Jhesus Maria

« Mon tresredopté seigneur, Tan humblement que a moy vostre humble oraterresse en Nostre Seigneur est possible de le faire en la vraie amour et dileccion de Nostre benoit Sauveur Jhesus a vostre bonne grace je me recommande, vous remarcian tan humblement et le plus affectueusement que je puis de tous les biens et charité que de vostre bonne grace nous faites et que desirés tous jours de nous faire de vostre grande charite. Espicialement très affectueusement et le plus humblement que je puis je vous remarcie et por l'amour de Nostre Seigneur soit de la belle et grant amour que darriement nous avés fait d'ung biaux bocet de vin. De quoy nous avés bien grantement obligee de prié Dieu pour vostre redoctee parsonne et por vous bonnes intencions, et nous prions de tous nous povres cueurs a ilceluy bon Dieu eterné por l'amour duqué vous nous faites tan de bien et de si belles et grantes amours, qui de vous vullés rendre et retribué en son benoit royaume de paradis et en se monde en vous donnan tous jour bonne vie et longue en acompliment de tous vous bons desir. Amen. Escript en vostre petit conven d'Orbe ce XXV jours d'eost.

Vostre humble orater[resse]

en Nostre Seigneur seur Hemone [...] ⁸.

Les relations entre le comte de Neuchâtel et les Clarisses d'Orbe devinrent plus étroites sous le règne de Philippe de Hochberg. A cette époque, en effet, était religieuse en leur couvent la sœur de Marie de Savoie, comtesse

⁶ *Comptes*, vol. 208, no. 869.

⁷ *Id.*, no. 866.

⁸ B 16, no. 15. La fin du billet est déchirée.

de Neuchâtel, Louise de Savoie, veuve d'Hugues de Chalon et dame de Château-Guyon. Filles du duc de Savoie, Amédée IX, les deux sœurs étaient par leur mère, Yolande de France, petites-filles de Charles VII et nièces de Louis XI. Après la mort de son mari, Louise de Savoie avait pendant deux ans porté l'habit de Clarisse sous ses vêtements de princesse, puis était entrée en religion le 23 juin 1492. Elle vécut au couvent d'Orbe jusqu'à sa mort survenue le 24 juillet 1503. Le souvenir de son austérité et de sa piété lui valut d'être tenue pour bienheureuse et finalement béatifiée en 1839 par pape Grégoire XVI⁹.

La présence de sœur Louise parmi les religieuses de Sainte Claire devait gagner au couvent d'Orbe les sympathies de Philippe de Hochberg, soucieux de s'assurer les prières de sa très dévote belle-sœur. Quelques mois après qu'elle eût pris le voile, le comte, se trouvant à Nozeroy, écrivait à son receveur de Neuchâtel de remettre à « Madame seur Loyse de Savoye », outre du poisson, deux muids de vin blanc ou claret et un bœuf gras pour « l'entretenement » des ouvriers alors occupés à « l'ediffice et reparacion » du couvent. De ce billet, daté du 16 février 1492 (v. st.), on peut citer le passage que voici :

« Baillez et delivrez ou envoieez a Madame seur Loyse de Savoye, jadiz dame de Chasteauguion, deux muys de vin blanc ou cleret comme luy plera et vous fera dire de vostre recepte dudit Neufchastel. Ausi ung beuf gras pour emploier a l'entretenement des manoeuvres et autres qui besoigneront a l'ediffice et reparacion du couvent des devotes et venerables seurs religieuses d'Orbe ou est reduicte icelle Madame. Et semblablement lui fournissés du poisson ».

Le reçu, transcrit au dos du billet, est signé par « frere Françoys Prysey », du couvent d'Orbe¹⁰.

On possède d'autres billets, moins détaillés et moins intéressants, par lesquels, au cours des années suivantes, le comte ou ses officiers ordonnaient la livraison de muids de vin ou de froment et le paiement des sommes d'argent promis en aumône à sœur Louise et à ses collègues¹¹. En 1501, Philippe de Hochberg avait donné cent livres « pour aumosne » à sa belle-sœur. Par une note du 28 avril, on voit que les pêcheurs de l'Areuse avaient à ce moment baillé à la religieuse soixante livres¹². Quant aux quarante livres dues encore, on ne sait quand et sur quelle recette elles furent payées.

D'ordinaire, l'aumône faite par le comte aux Clarisses d'Orbe semble leur être parvenue en temps voulu, sans qu'elles eussent à la réclamer.

⁹ Sur Louise de Savoie et les religieuses de Sainte Claire d'Orbe, voir la *Vie de très haulte, très puissante et très illustre dame Madame Loyse de Savoye, religieuse au couvent de Madame Sainte Claire d'Orbe, escripte en 1507 par une religieuse*, publiée par l'abbé A. M. Jeanneret à Genève en 1860.

¹⁰ *Comptes*, vol. 216, no. 24.

¹¹ *Id.*, vol. 206, no. 687; vol. 216, nos. 27, 98; vol. 218, no. 69.

¹² *Id.*, vol. 214, no. 1013.

Néanmoins les religieuses, se trouvant un jour « en grand nécessité », se virent obligées d'écrire à leur bienfaiteur pour lui représenter leur état lamentable d'où seule pouvait les tirer la charité des « bonnes gens », « principalement » la sienne. Leur lettre, malheureusement perdue, n'était pas adressée à Philippe de Hochberg lui-même, mais à son lieutenant Léonard de Chauvirey. Celui-ci s'empressa d'avertir le receveur de Neuchâtel que sœur Louise de Savoie et les Clarisses de son couvent, se plaignant de leur misère, demandaient « l'aumosne de Monseigneur ». Il paraissait à Chauvirey que, « pour amour de sceur Loyse », on ne pouvait leur envoyer moins d'une bosse de vin de trois muids¹³.

A propos d'un aventurier du XVI^{ème} siècle: Nicolas Bise.

Dans un intéressant article de cette revue¹, M. E. Usteri a fait deux fois² allusion à un personnage qu'il appelle: Niklaus Biss.

Il s'agit d'un aventurier qui n'est pas tout à fait inconnu. Il porte un nom qui se retrouve aujourd'hui encore dans la Broye vaudoise et fribourgeoise et il y a lieu de croire qu'il était originaire de ces régions.

Le « capitaine » Nicolas Bise avait servi de recruteur pour les gentilshommes de la Cuiller, quand ils avaient voulu attaquer Genève en 1530. Pierrefleur, le chroniqueur d'Orbe, a raconté comment, pour être payé de ses peines, il avait mis en chartre privée un de ceux-ci. En janvier 1531, il se promenait de Moudon à Yverdon à la tête d'une bande armée³. C'est peut-être là une des raisons qui poussaient les conjurés de 1532 à organiser leur coup de main dans cette contrée.

Nicolas Bise était en train de rassembler en Franche Comté des soldats pour marcher contre Genève, en juillet 1534, lorsqu'il se noya accidentellement dans le Doubs⁴.

Il est probable que, si les documents étaient mieux connus ou avaient subsisté plus nombreux, on retrouverait sa main dans plus d'un attentat de cette époque troublée.

Lausanne.

Charles Gilliard.

¹³ *Id.*, vol. 216, no. 180.

¹ Ein Anschlag adliger und junkerlicher Verschwörer gegen einen Vertreter Frankreichs in der Eidgenossenschaft. *Revue d'histoire suisse*, t. XXIII (1943), p. 579 ss.

² p. 587 et 606.

³ Pierrefleur, ed. Junod. p. 9; de Cérenville et Gilliard, *Moudon, Mém. et Doc. publ. par la Soc. d'hist. de la Suisse romande*, 2^{ème} sér., t. XIV, p. 414.

⁴ *Reg. du Conseil de Genève*, t. XIII, p. 19 n. 1.